Ville de Saint-André les Vergers

Cabinet du Maire

Saint-André-les-Vergers, le 26 février 2021

Références : FL/CL/MO

M me LABOUREE

Suit cette affaire

Téléphone : 03 25 79 08 45
Télécopie : 03 25 72 16 37

:

Monsieur Pascal HOUPLON
Président de l'Association Aube-Durable
63 Avenue Pasteur
10000 TROYES

Objet : projet avenue de l'Ile Germaine

Monsieur le Président,

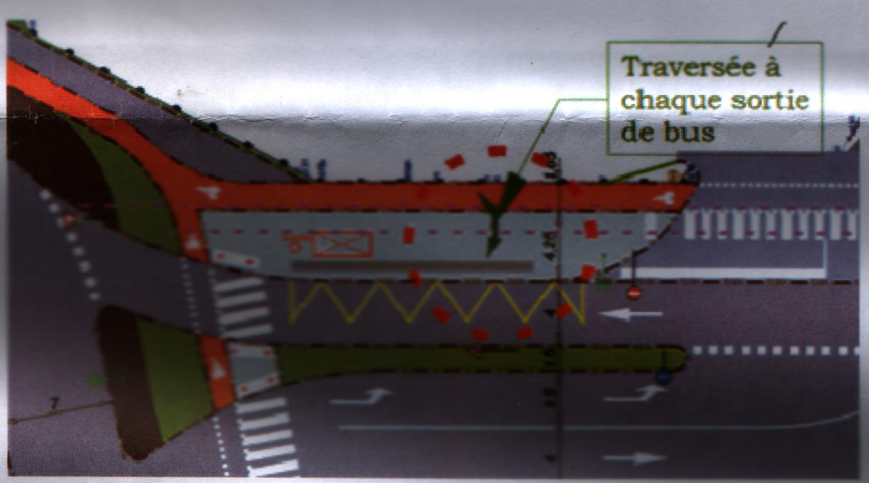
J'ai bien reçu votre mail du 13 février dernier par lequel vous souhaitez me rencontrer pour échanger sur les demandes de modifications que vous avez formulées et auxquelles je vous ai déjà répondu par courrier du 26 janvier.

Nous avons travaillé depuis de longs mois sur ce projet avec le cabinet de maîtrise d'œuvre C3i. Nous avons bien entendu étudié différentes hypothèses et notamment l'inversion de la piste cyclable et du trottoir.
Cette hypothèse a été écartée car elle créérait des points de conflts réguliers entre les piétons et les cyclistes.

Les pointillés en magenta sur les images ci-dessous représentent la projection de la piste cyclable à l'emplacement du trottoir.

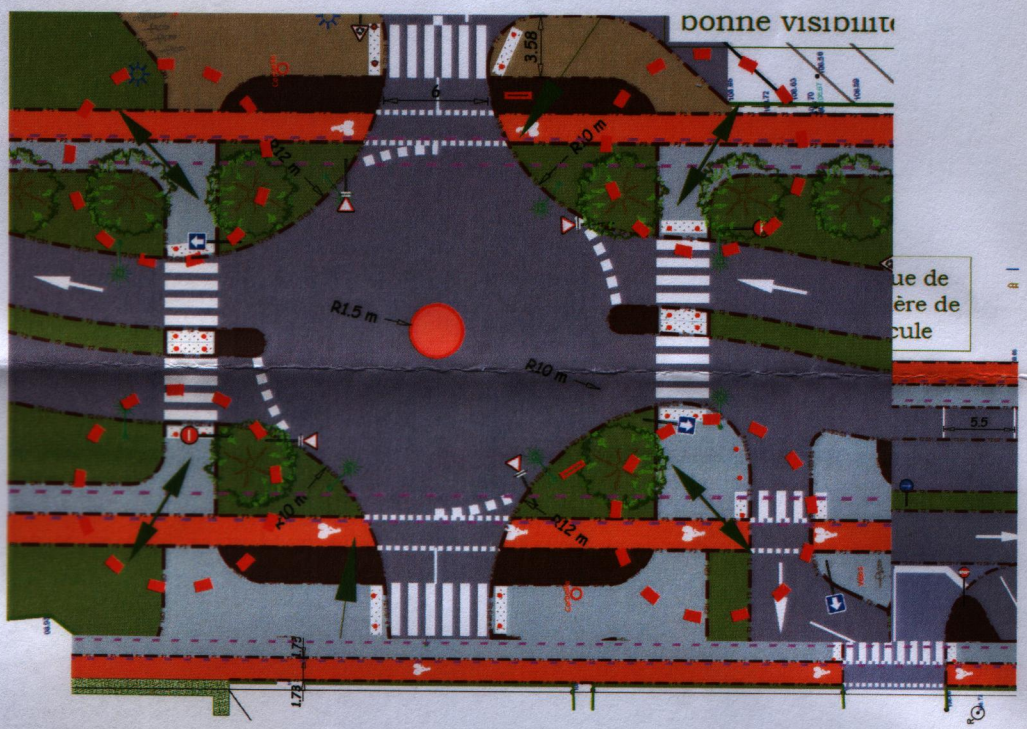
1/ Arrêt de bus

A la descente du bus, les usagers doivent couper la piste cyclable pour rejoindre le trottoir.



2/ Traversées piétonnes

Les piétons doivent traverser la piste cyclable pour rejoindre les passages piétons.

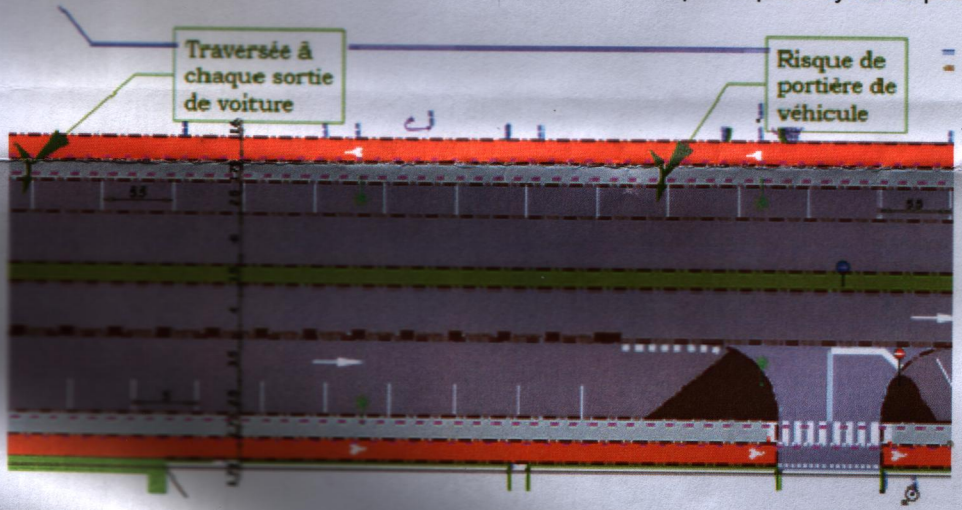


3/ Stationnement

L'ouverture des portières des véhicules (côté passager) se fait directement sur la piste cyclable.

Il aurait fallu prévoir une surlageur le long du stationnement mais l'emprise totale ne permet pas de la réaliser.

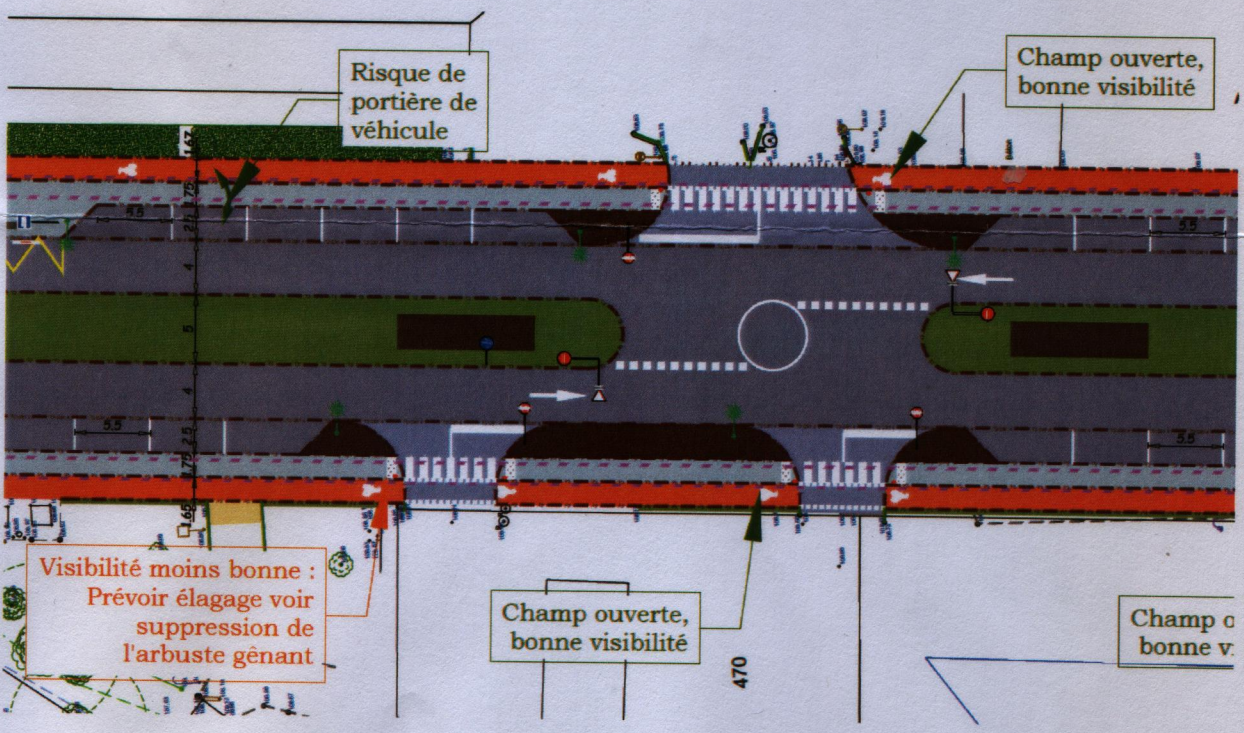
De plus, les automobilistes en stationnement doivent couper la piste cyclable pour rejoindre le trottoir.



4/ Visibilité en sortie de propriété

Les champs de vision ont été vérifiés pour assurer un maximum de sécurité. Lorsque cela a été nécessaire, l'aménagement paysager a été modifié pour dégager la visibilité sur la piste cyclable et le sur trottoir.

Compte tenu de ces nombreux points de conflit, il a été décidé de créer la piste cyclable le long des habitations comme c'est le cas avenue Charles de Refuge.



Par ailleurs vous sollicitiez une séparation (haie, barrières…) entre la piste cyclable et le trottoir.

L'implantation d'une haie n'est pas envisageable pour différentes raisons :

- la présence de réseau rend impossible l'implantation d'une haie sur toute la longueur
- L'emprise totale ne permet pas de libérer un espace suffisant pour créer une haie. La seule solution serait de supprimer le stationnement le long de l'avenue et surtout la contre-allée devant l'école Maternelle, ce qui est bien entendu inenvisageable.
- La haie contribuera à diminuer la visibilité au droit des sorties des propriétés privées.

Le projet est aujourd'hui validé, il a été discuté avec les commerçants et le chantier a débuté pour sa partie réseaux.
Lorsqu'il sera achevé, il sera toujours possible d'étudier la pose de barrières séparant la piste cyclable et le trottoir si cela s'avère nécessaire.

Enfin vous avez, semble-t-il, diffusé largement le mail que vous m'avez envoyé. Certains destinataires m'ont fait part de leur étonnement. Ils s'interrogent sur la communication de leur adresse mail personnelle et le respect du RGPD. Je tenais à vous en faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Maire,

MAIRIE DE ST ANDRÉ LES VERGERS (Aube)

Catherine LEDOUBLE

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire
38, avenue Maréchal Leclerc - B.P. 46 - Saint-André-les-Vergers
10431 Rosières cedex
www.ville-saint-andre-les-vergers.fr